

# Règlement du concours de Bandes Dessinées

## **Article 1 : Objet**

La Ville de Hayange organise un concours de BD. Les travaux devaient être exposés l'occasion du salon du Comics et de la BD, mais celui-ci est reporté, en raison de l'interdiction du maintien du salon pour des raisons sanitaires. Les travaux seront tout de même exposés à la bibliothèque municipale et le jury désignera les gagnants.

## **Article 2 : Accès**

Le concours est divisé en trois catégories

- Scolaires
- Jeunesse
- Adultes

L'accès à ce concours est gratuit.

## **Article 3 : Modalités d'inscription**

La clôture des inscriptions est fixée au **3 mai 2021**, dans la limite des places disponibles.

Les bulletins d'inscription devront être remis soit :

- directement à l'accueil de la mairie  
ou
- par envoi postal à l'adresse suivante :

**Hôtel de ville- Service de la culture  
1 Place de la Résistance et de la Déportation  
57700 HAYANGE**

#### **Article 4 : contraintes techniques**

- Sous forme de bandes dessinées
- Thème libre
- Pas plus de deux planches
- Format horizontal ou vertical A3 OU A4
- Papier canson cartonné blanc
- Chaque œuvre devra être titrée de manière lisible au recto de l'œuvre

#### **Article 5 : Dépôt des œuvres**

Les travaux devront être réceptionnés en mairie **au plus tard le lundi 10 mai 2021.**

Ils peuvent être remis soit :

- directement à l'accueil de la mairie  
ou
- par envoi postal à l'adresse suivante :

**Hôtel de ville- Service de la culture  
1 Place de la Résistance et de la Déportation  
57700 HAYANGE**

Au verso de chaque œuvre devra apparaître le nom et le prénom de l'auteur.

#### **Article 6 : Jury**

Le jury, constitué d'experts de la bande dessinée, désignera trois prix pour la « catégorie adultes », et trois prix pour la « catégorie jeunesse ».

Le jury n'émettra pas d'avis pour la « catégorie scolaires » car tous les élèves seront récompensés pour leur participation.

## **Article 7 : Remise des prix**

Deux catégories seront distinguées par le jury pour le concours :

- Adultes (15 ans et plus)
- Jeunesse (de 11 ans à 14 ans)

Bons d'achats valables chez les commerçants hayangeois participants

### **Prix catégorie « adultes » :**

**1<sup>er</sup> prix : 150 €**

**2<sup>nd</sup> prix : 100 €**

**3<sup>ème</sup> prix : 50 €**

Bons d'achats valables chez les commerçants hayangeois participants

### **Prix catégorie « Jeunesse »**

**1<sup>er</sup> prix : 100 €**

**2<sup>nd</sup> prix : 75 €**

**3<sup>ème</sup> prix : 50 €**

### **Lots catégorie « scolaire »**

Tous les élèves participants à la catégorie scolaire seront récompensés par un lot pour leur participation et ne seront donc pas soumis au vote du jury.

La remise des prix sera effectuée le dimanche 25 avril à 17h30.

## **Article 8 : Droits et modifications**

La mairie se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement et des prix, ainsi que le droit d'annuler tout ou partie de l'évènement.

## **Article 9 : Autorisation de publication**

Dans le cadre de la propriété artistique, les lauréats des premiers prix autorisent la ville à reproduire gratuitement les œuvres primées (en mentionnant le nom de l'auteur sur tous les supports).

## **Article 10 :**

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du candidat.